

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

Candidature : Mme CALERO

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 2 – CONVENTION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR LE FONDEMENT D'UN ACCORD CADRE RELATIF A LA GESTION DE LA FLOTTE POUR VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR D'UN P.T.A.C. INFERIEUR OU EGAL A 3,5 TONNES - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec l'U.G.A.P. correspondant aux prestations énoncées ci-dessus et aux conditions énoncées par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir concernant la gestion de la flotte pour véhicules terrestres à moteur d'un P.T.A.C. inférieur ou égal à 3,5 tonnes et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 3 – CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE CYCLISTE - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - PARCELLES SECTION L N° 763, N° 767, N° 1311, N° 312 ET N° 1809 - QUARTIER LE MAS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'approuver l'adaptation du dossier de déclaration de projet afin de lever la réserve émise par le conseil départemental de Vaucluse,
- d'approuver le dossier de déclaration de projet ainsi complété et tel qu'annexé à la présente délibération,
- de prononcer l'intérêt général du projet de complexe cycliste du quartier du Mas, pour les motifs précédemment énumérés,
- d'approuver la mise en compatibilité du P.L.U. avec la déclaration de projet, telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par les articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 4 – ACQUISITION PROPRIETE DE MMES CARENTI ET GONZALES - PARTIE PARCELLE SECTION BP N° 40 - CHEMIN DES GROTTES

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir, pour un montant de 10 € le m², une partie de la parcelle cadastrée section BP n° 40 située chemin des Grottes, d'une superficie de 4 m² environ (à déterminer par document d'arpentage) appartenant à Mmes Mireille CARENTI et Sophie GONZALES.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 5 – CESSION A M. PEREIRA DA SILVA - PARCELLES SECTION M N° 478 ET N° 850 ET SECTION AW N° 65 - ROUTE LEONARD DE VINCI

Il est proposé à l'Assemblée :

- de céder à M. Christophe PEREIRA DA SILVA pour un montant de 861 €, les parcelles communales cadastrées section M n° 478 et n° 850 et section AW n° 65 d'une superficie de 718 m², située route Léonard de Vinci.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 6 – CESSION A M. GENILLON - PARCELLE SECTION D N° 1895 - QUARTIER SERRE BLANC

Il est proposé à l'Assemblée :

- de céder à M. Gérard GENILLON pour un montant de 89 €, la parcelle communale cadastrée section D n° 1895 d'une superficie de 89 m², située quartier Serre Blanc.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 7 – CESSION A LA S.C.I. ATYPIQUE - PARCELLES SECTION BX N° 248 ET N° 249 - RUE DES PENITENTS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de céder à la S.C.I. ATYPIQUE pour un montant de 2 832 €, les parcelles communales cadastrées section BX n° 248 et n° 249 d'une superficie de 28 m², située rue des Pénitents.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 8 – CESSION A LA S.C.I. LE PIN - PARCELLE SECTION G N° 1178 - QUARTIER BAUZON

Il est proposé à l'Assemblée :

- de céder à S.C.I. LE PIN pour un montant de 888 €, la parcelle communale cadastrée section G n° 1178 d'une superficie de 444 m², située quartier Bauzon.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 9 – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - RUE ALEXIS DAVID - RESULTAT ENQUETE PUBLIQUE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prononcer le déclassement du domaine public d'une partie de la rue Alexis David, jouxtant la propriété de M. CARLONI, pour une superficie de 6 m² environ, aux fins d'une éventuelle cession au profit du propriétaire riverain,

- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 10 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME - CREATIONS / SUPPRESSIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de créer un poste de Responsable du service Urbanisme,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 11 – TRANSFERT ET MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE BOLLENE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE "CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE" - ACTUALISATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification des délibérations des 18 juin et 24 septembre 2018,
- de transférer les agents tels que mentionnés ci-dessus dans le cadre du transfert de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire », selon les modalités énoncées par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer les décisions individuelles à intervenir et tous les documents nécessaires à l'application et au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 12 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE BOLLENE AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RESEAU HYDRAULIQUE DU NORD VAUCLUSE (S.I.A.E.R.H.N.V.) ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - CONVENTIONS - ADOPTION - ACTUALISATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'abroger la délibération du 26 mars 2018,

- d'adopter les conventions de mise à disposition à passer avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse (S.I.A.E.R.H.N.V.) et la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), aux conditions énoncées ci-dessus.

Ces mises à disposition donneront lieu à remboursement.

- d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 13 – FONCIER DE LA ZAC PAN EURO PARC APPARTENANT A LA VILLE DE BOLLENE - MODALITES DE TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ACCORD DE PRINCIPE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe et les modalités de transfert à la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), en pleine propriété, des parcelles appartenant à la ville de Bollène situées sur la ZAC PAN EURO PARC, pour un prix de 1 811 640,00 €, **sous réserve de la reconnaissance préalable par le conseil communautaire de l'intérêt communautaire de la ZAC PAN EURO PARC, au titre de la compétence relevant de l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires,**
- d'autoriser le Président de la C.C.R.L.P. à réaliser toutes les formalités nécessaires au transfert de ces parcelles.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 14 – COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU LEZ (C.L.E.) - ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'élire M. Claude RAOUX en qualité de représentant de la commune au sein du collège des collectivités territoriales de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Lez.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 15 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN CHENIL (S.I.C.E.C) - MODIFICATION DES STATUTS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification des statuts ci-annexés du Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil (S.I.C.E.C.).

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 16 – COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.) - RAPPORT - APPROBATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) présenté en annexe,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 17 – PARC AUTOMOBILE - SORTIE D'INVENTAIRE - CESSION DE VEHICULE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de procéder à la sortie d'inventaire du parc automobile municipal du véhicule précité,
- de céder ce véhicule au concessionnaire MAXIAVENUE – Z.I. Les Béthunes – 2, avenue de la Mare – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE, pour un montant de deux mille euros, en contrepartie de l'acquisition d'un véhicule pour la brigade cynophile de la Police Municipale,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les documents nécessaires à la sortie d'inventaire et à la cession dudit véhicule.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 18 – UTILISATION DU SYSTEME D'ARROSAGE DE L'ECOLE DES TAMARIS - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de passer une convention avec la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) pour encadrer les conditions d'utilisation du système d'arrosage de l'école des TAMARIS et de refacturation de l'électricité consommée par ce système aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 19 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2018 aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2018 comme précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 20 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS - EXERCICE 2018 - MODIFICATION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur, telles qu'énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 21 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption des Budgets Primitifs, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux articles suivants du Budget Principal et du Budget Annexe Assainissement, pour les montants ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Pour un montant maximum de 2 398 000 €, décliné aux articles suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles **18 000,00 €**

- Frais d'étude et d'insertion
- Logiciels...

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles **480 000,00 €**

- Acquisitions diverses
- Matériels divers...

Chapitre 23 – Immobilisations en cours **1 900 000,00 €**

- Travaux de construction et de voirie divers

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Pour un montant maximum de 560 000,00 €, décliné aux articles suivants :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles **260 000,00 €**

- Acquisition diverses...

Chapitre 23 – Immobilisations en cours **300 000,00 €**

- Travaux d'assainissement

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 22 – CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (C.E.S.U.) - AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU C.E.S.U.

Il est proposé à l'Assemblée :

- de passer un contrat d'affiliation auprès du Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (C.R.S.E.S.U.) afin d'accepter les conditions juridiques et financières de remboursement du C.E.S.U.,

- d'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés
